

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **7 juin 2010**, à 19 h 30 à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Claude Lebel, Ginette Bouchard, Martin Chainey et Louis Lachapelle.

Le conseiller Douglas Beard arrive à 19 h 40 avant l'adoption de la résolution 2010-06-123.

Est absent le conseiller Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-06-120

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR
7 JUIN 2010, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET DU 10 MAI 2010**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de mai 2010
 - 5.2 Autorisation de dépenses
 - A) Congrès FQM
 - B) Roxanne Mailhot : demande de subvention
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement No.563 modifiant le règlement de zonage No.300 relatif à la Zone C7
 - 6.2 Adoption du premier projet de règlement No. 563 modifiant le règlement de zonage dans la Zone C7
7. **DOSSIERS EN COURS**
 - 7.1 Continuité du chemin De La Chapelle
 - 7.2 Vente unité d'urgence Chevrolet 1981, modèle P30
 - 7.3 Préventionniste
 - 7.4 Octroi contrat rechargement : Chemin Kingsey Townline, rang 3 et route Saint-Jean
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Entretien ménager
 - 8.2 SAAQ : immatriculation remorque
 - 8.3 Pratique incendie : formation Pompier 1
 - 8.4 Demande de citoyen : interdire la circulation des véhicules lourds sur le chemin des Domaines
 - 8.5 Chemin du Plateau
 - 8.6 Nomination membres du CCU
 - 8.7 Ceps Drummond : résolution d'appui
9. **VARIA**
 - 9.1 Location matériel
10. **RAPPORTS DIVERS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 ET DU 10 MAI 2010

2010-06-121

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du 3 et du 10 mai 2010, tel que rédigé.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCES

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers(ères).

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE MAI 2010

2010-06-122

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller CLAUDE LABEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de MAI 2010, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, soit accepté tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>70 298,16 \$</u>
Taxes	55 785,39 \$
Protection incendie	3 411,50 \$
Permis	860,00 \$
Commanditaires Fête nationale	2 900,00 \$
Subventions	1 374,00 \$
Autres revenus	5 967,27 \$
<u>Dépenses</u>	<u>164 974,52 \$</u>
Rémunération régulière	15 510,77 \$
Rémunération incendie	2 361,00 \$
Factures déjà payées	14 629,67 \$
Factures à payer	132 473,08 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) CONGRÈS FQM

Reporté à une prochaine séance de conseil.

Le conseiller Douglas Beard arrive à ce moment (19 h 40).

B) ROXANNE MAILHOT : DEMANDE DE SUBVENTION

2010-06-123

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision de ne pas verser de subvention sous forme d'argent comptant pour le tournoi de balle les 4, 5 et 6 juin puisque la municipalité a fait installer, à ses frais, deux toilettes chimiques au terrain de balle, au coût approximatif de 270,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

6. RÈGLEMENTS

6.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.563 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.300 RELATIF À LA ZONE C7

Un avis de motion est donné par le conseiller MARTIN CHAINEY pour l'adoption prochaine du Règlement No.563 modifiant le règlements de zonage No. 300 relatif

à la Zone C7. Le dit règlement portera sur l'ajout d'usage «auberge (resto-pub) ayant un maximum de 12 chambres».

6.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 563 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LA ZONE C7

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge approprié de modifier le règlement de zonage concernant les usages autorisés dans la Zone C-7;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) prévoit qu'il est nécessaire d'adopter un premier projet de règlement à cet effet et que celui-ci doit faire l'objet d'une assemblée de consultation publique;

EN CONSÉQUENCE,

2010-06-124

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement No. 562 dont le contenu est énoncé ci-après et de déléguer à la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément au deuxième alinéa de l'article 125 LAU, le pouvoir de fixer la date, le lieu et l'heure pour tenir une assemblée de consultation publique lorsque la municipalité aura reçu, de la MRC de Drummond, un avis à l'effet que le premier projet de règlement serait conforme au schéma d'aménagement.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

PREMIER PROJET
RÈGLEMENT NO 563

PREMIER PROJET : RÈGLEMENT NO 563 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 300

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir de modifier le règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE selon l'analyse du comité consultatif d'urbanisme et du conseil que l'ajout d'une auberge (resto-pub) ayant un maximum de 12 chambres dans la zone C7 s'inscrit dans la vocation commerciale spécifique de cette zone;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que la zone C7 soit en zone verte, celle-ci se situe à l'intérieur d'un développement résidentiel isolé comme identifié à l'annexe I du schéma d'aménagement de la MRC de Drummond et que la vocation est résidentielle permanente et villégiature (Schéma, annexe I, page 2);

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond signale qu'il est souhaitable d'assurer la poursuite des activités qui s'y déroulent et de consolider les infrastructures. Ainsi, les zones de villégiature sont à consolider à l'intérieur des limites des développements apparaissant sur les plans en annexe I;

CONSIDÉRANT QUE la zone C7 fait partie d'un secteur ayant fait l'objet d'une autorisation à des fins autres qu'agricoles en vertu de l'article 59 de la LPTAAQ, soit des fins résidentielles et qu'en ce sens cette utilisation à des fins commerciales d'hébergement de faible densité n'est pas susceptible de nuire aux activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2010 par le conseiller MARTIN CHAINEY;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – AJOUT D'USAGE

La grille des spécifications reproduite à l'annexe « A » faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 300 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, comme il est spécifié à l'article 14, est

modifiée comme suit :

- a) En insérant dans la case correspondante à la ligne « I Vente au détail, Service » et à la colonne « C7 », la note « (12) » autorisant spécifiquement l'usage « auberge (resto-pub) ayant un maximum de 12 chambres »;
- b) En ajoutant dans la section « Notes » de la grille ANNEXE A – la note « (12) » qui se lit comme suit :
« (12) De ce groupe commerce I, seul l'usage auberge (resto-pub) ayant un maximum de 12 chambres est autorisé. ».

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 2010.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION DONNÉ	7 juin 2010
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ	7 juin 2010
TRANSMISSION À LA MRC	2010
AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DONNÉ	2010
ASSEMBLÉE PUBLIQUE TENUE	2010
DEUXIÈME PROJET ADOPTÉ	2010
TRANSMISSION À LA MRC	2010
AVIS DES PERSONNES HABILES À VOTER	2010
RÈGLEMENT ADOPTÉ	2010
TRANSMIS À LA MRC	2010
CERTIFICAT DÉLIVRÉ PAR LA MRC	2010
ENTRÉE EN VIGUEUR	2010
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DONNÉ	2010

Adoptée.

7 DOSSIERS EN COURS

7.1 CONTINUITÉ DU CHEMIN DE LA CHAPELLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, sous certaines conditions, la vente de la continuité du chemin De La Chapelle à J. Noël Francoeur inc. par sa résolution 2010-04-089;

CONSIDÉRANT la demande de J.L. Michon Transports inc. à l'effet d'ajouter dans les conditions de vente une servitude de passage sur ledit chemin à être vendu pour accéder à sa propriété;

EN CONSÉQUENCE,

2010-06-125

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'ajout d'une servitude de passage à J.L. Michon Transports inc. puisque son terrain n'est pas enclavé.

Que le conseil municipal accepte, s'ils le désirent, de rencontrer les représentants de J.L. Michon Transports inc. afin de déterminer la voie la plus logique pour effectuer du transport de sable avec le moins d'inconvénients pour tous.

Adoptée.

7.2 VENTE UNITÉ D'URGENCE CHEVROLET 1981, MODÈLE P30

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour la vente de l'unité d'urgence Chevrolet 1981, modèle P30.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

CHEVROLET 1981, MODÈLE P30

Mardi le 25 mai 2010

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Normand Bouchard, Nicolas Choquette, André Fortier et André Tanguay.

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission unité d'urgence Chevrolet 1981, modèle P30 »

CHEVROLET 1981, MODÈLE P30	Normand Bouchard	Nicolas Choquette	André Fortier
Prix offert	550,00 \$	615,00 \$	1 178,00 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la vente de l'unité d'urgence Chevrolet 1981, modèle P30 et énumérée dans le « Rapport de l'ouverture des soumissions, Chevrolet 1981, modèle P30 » du 25 mai 2010;

CONSIDÉRANT l'étude de la soumission faite pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

2010-06-126

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de vendre l'unité d'urgence Chevrolet 1981, modèle P30, à André Fortier au montant de 1 178,00 \$;

Que la vente est faite sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur, donc sans garantie contre les vices cachés;

Que la différence entre la garantie de soumission et la vente totale du camion devra être effectuée par chèque visé, mandat poste, traite bancaire ou comptant au moment du transfert du véhicule;

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de vente avec André Fortier;

Que le conseil autorise la directrice générale à effectuer la transaction du transfert de l'unité d'urgence Chevrolet 1981, modèle P30, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adoptée.

7.3 PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2010-04-086 le conseil municipal autorisait la signature d'une entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste à la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail du préventionniste;

EN CONSÉQUENCE,

2010-06-127

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les conditions de travail énoncées dans ledit contrat de travail.

Adoptée.

7.4 OCTROI CONTRAT RECHARGEMENT : CHEMIN KINGSEY TOWNLINE, RANG 3 ET ROUTE SAINT-JEAN

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le rechargement des chemins municipaux.

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
RECHARGEMENT DE CHEMINS MUNICIPAUX
Mardi le 25 mai 2010**

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Stéphanie Hinse, adjointe administrative et Johanne Tanguay, représentante de J. Noël Francoeur inc.

Trois entreprises avaient été invitées à présenter une soumission pour ces travaux.

À 13 h 35, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture de la seule soumission reçue et identifiée comme « Soumission rechargement, mai 2010 »

<i>RECHARGEMENT</i>	Excavation Gaston Francoeur inc.	Excavation Jacquylaine inc.	J. Noël Francoeur inc.
Tarif unitaire Mg20B			13,48 \$
X Tonnes estimées	5 650	5 650	5 650
Total, taxes exclues			76 162,00 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue pour le rechargement des chemins municipaux et énumérée dans le « Rapport de l'ouverture des soumissions, rechargement des chemins municipaux » du 25 mai 2010;

CONSIDÉRANT l'étude de la soumission faite pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

2010-06-128

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de rechargement du Chemin Kingsey Townline, du rang 3 et de la route Saint-Jean à J.Noël Francoeur Inc. au tarif de 13,48 \$ la tonne, pour du gravier concassé Mg20B, pour un total de plus ou moins 5 650 tonnes, soit pour un montant approximatif de 76 162,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les travaux devront être effectués entre le 9 juin et le 9 juillet 2010 inclusivement.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de rechargement avec le représentant de la compagnie retenue suite aux indications spécifiées précédemment et ce, au montant ci-haut mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

QUE le financement du rechargement de la route Saint-Jean, estimé à plus ou moins 48 528,00 \$ plus les taxes applicables, sera pris dans le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières).

QUE le financement du rechargement du Chemin Kingsey Townline et du rang 3, estimé à plus ou moins 27 634,00 \$ plus les taxes applicables, sera pris à même le fond général de la municipalité.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 ENTRETIEN MÉNAGER

Une copie du document «Cahier de charges, entretien ménager, juin 2010» est remise à chacun des conseillers présents.

2010-06-129 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller CLAUDE LABEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que des soumissions par invitation soient demandées par la directrice générale / secrétaire-trésorière pour l'entretien ménager des infrastructures municipales aux personnes suivantes : Marielle Beaulieu, Guy Desfossés, Johanne Desmarais Lacroix, Diane Hémond, Sylvie Martel, Louise Morin et Michel Morin.

QUE le cahier de charges a été approuvé par les membres du conseil.

QUE les formulaires devront être reçus au plus tard le 28 juin 2010 avant 11 h et l'ouverture aura lieu le même jour à compter de 11 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

8.2 SAAQ : IMMATRICULATION REMORQUE

2010-06-130 Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer la transaction de l'immatriculation de la remorque pour le service incendie, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adoptée.

8.3 PRATIQUE INCENDIE : FORMATION POMPIER 1

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire Des Chênes sollicite la participation de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey dans le cadre du cours Pompier 1;

EN CONSÉQUENCE,

2010-06-131 Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le brûlage de la résidence désaffectée du 793 rang 7, Saint-Félix-de-Kingsey, propriété de Ferme Rouville inc.;

QUE le propriétaire des lieux doit signer une entente (et en aviser son assureur) dégageant la Municipalité et les membres de son service incendie de toutes responsabilités.

QUE le propriétaire des lieux doit renoncer à tout recours de son assureur contre la Municipalité et les membres de son service incendie advenant l'incendie d'un ou des autres bâtiments environnants;

QUE les responsables de la formation de la Commission Scolaire Des Chênes devront s'assurer qu'il n'y a aucune présence de matières dangereuses dans le bâtiment à incendier ou dans l'environnement immédiat;

QUE tous les frais engagés (repas, essence,...) pour cet exercice seront à la charge de la Commission Scolaire Des Chênes.

Adoptée.

8.4 DEMANDE DE CITOYENS : INTERDIRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE CHEMIN DES DOMAINES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a modifié sa réglementation sur la circulation des véhicules lourds en septembre 2009 et que le tracé a été fait selon les recommandations du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la circulation des véhicules lourds est déjà interdite sur le chemin des Domaines entre le chemin De La Chapelle et le chemin Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE,

2010-06-132 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas répondre favorablement à la demande qui consiste à interdire la circulation des véhicules lourds sur toute la longueur du chemin des Domaines.

QUE le conseil recommande aux propriétaires du Camping Parc Central de diriger les touristes saisonniers à effectuer leur randonnée pédestre ou à vélo sur le chemin De La Chapelle et sur le chemin des Domaines, entre le chemin De La Chapelle et le chemin Saint-Jean puisque la circulation lourde est déjà interdite à ces endroits.

Adoptée.

8.5 CHEMIN DU PLATEAU

2010-06-133 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'employé de voirie à conclure une entente pour l'enlèvement de l'asphalte et pour le rechargement d'une partie du chemin du Plateau, soit sur une distance approximative de 900 mètres, et ce, en se référant à la politique pour les dépenses inférieures à 25 000 \$ en vigueur.

Adoptée.

8.6 NOMINATION MEMBRES DU CCU

2010-06-134 Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur Pierre Gauthier, membre au siège No 1 et Madame Denyse Roussel, membre au siège No 4 du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant le 30 juin 2012, et ce, tel que prévu au règlement numéro 537;

Adoptée.

8.7 CEPS DRUMMOND : RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire faire connaître à ses citoyens toutes les ressources dont ils disposent et tous les services qui sont à leur portée;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond désire mettre en place le projet «Ensemble, tissons notre réseau», qui consiste à faire la promotion de ses services tout en soutenant la collectivité rurale dans le développement de sa prise en charge en matière de prévention du suicide et de prévention de la détresse psychologique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est persuadé que le projet «Ensemble, tissons notre réseau» contribuera à réaliser cet objectif;

EN CONSÉQUENCE,

2010-06-135 Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande du Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond auprès du Fonds de la ruralité pour la réalisation du projet «Ensemble, tissons notre réseau».

Adoptée.

9. VARIA

9.1 LOCATION MATÉRIEL

2010-06-136

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de refuser de louer ou de prêter
les chaises et les tables appartenant à la municipalité.

Adoptée.

10. RAPPORTS DIVERS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu sur leurs
comités respectifs.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2010-06-137

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à
20 h 30.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à
la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal.*